

DPAA.NK.D.BB-29-7-82

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION
GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 62/II75 du 13/12/1982
MEN-DGAS-DPAA-SP-P1-S3
portant promotion de Monsieur MATSONGUI Elie,
Inspecteur de l'Enseignement Primaire des
Cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux(Enseignement) de la Républi-
que Populaire du Congo, au titre de l'année
1980.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

S A S :

Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25-80 du 13-11-80 portant amendement de l'article
n° 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la Loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonction-
naires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP-PC du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Con-
go ;

D.F.P.

Vu le décret n° 62/130/ME du 2-5-62 fixant le régime des rémun-
érations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

Vu le décret n° 62/197 du 5-7-62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3-2-62 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62/198/FP-PC du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 64/165 du 32-5-64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 68/170/FP-PC du 25-6-65 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires ;

D.B.

Vu le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;

Vu le décret n° 79/154/DGT-CC du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644
du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement ;

D.C.F.

Vu le décret n° 62/II75 MEN-DGAS-DPAA-SP-P1 du 13/12/1982
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980
de Monsieur MATSONGUI Elie, Inspecteur de l'Enseignement Primaire des Ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement).

D E C R E T :

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancien-
nété pour compter de la date ci-dessus indiquée et ~~pour compter~~ pour compter
du 1er janvier 1961, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /- ■

Brazzaville, le 13 Décembre 1982

Colonel Louis SYLVAIN - G O M A. -

Le Ministre des Finances

Antoine NDING. - OBA. -

ITHEI-CSETOUMB. LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

- MEN..... 1
- DGAS..... 1
- DPAA..... 1
- DGTFP/~~DDP~~..... 3
- DB..... 3
- DCF..... 2
- B/Courrier..... 1
- B/Solde.... 1
- Trésor..... 1
- JORPC..... 1
- DRE-B/ville1
- Insprimaires.1
- Directions Cen
- Intéressé... 1
- Dossiers.... 3
- Archives.... 2